

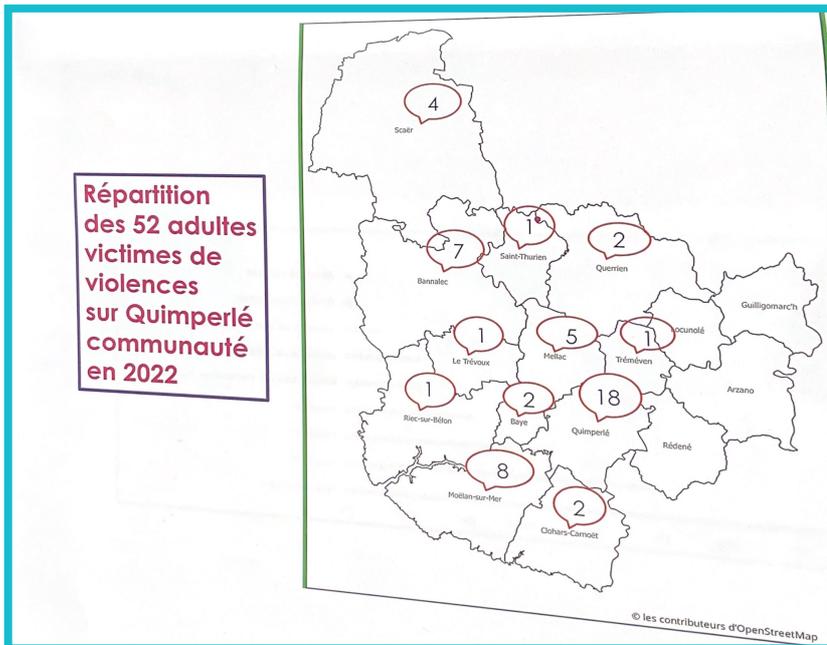
Echos de l'abri

06 34 62 20 50

n° 10

abricotierquimperle@gmail.com

Bilan 2022 pour l'Abri côtier : toujours trop de victimes



Et les invariants



Permanence téléphonique

24/24 et 7/7

06 34 62 20 50



Aide à la mise à l'abri



Accueil des personnes sur RDV.

Accompagnement des personnes (gendarmerie, tribunal...etc)

L'Abri côtier présent toute la journée au lycée Dupuy de Lôme de Lorient pour la journée de l'engagement : tous les élèves de seconde étaient concernés ; une journée réussie qui venait ponctuer un travail en amont sur l'engagement, la laïcité et la solidarité. Une journée qui montre que les jeunes sauront prendre la relève, assurément !

Nos infos ou rappels :



PERMANENCE

de l'Abri côtier les 1er et 3ème vendredis de chaque mois à la MFS*. Sans RDV. De 9h30 à 11h30.



ET RETROUVEZ -NOUS SUR NOTRE SITE

<https://acvcquimperle.fr>



FNSF

Participation de l'Abri côtier à l'AG de la FNSF les 16 et 17 juin.

* MFS : 1 rue des Gorgennes, 29300 Quimperlé.



Trouver un logement plus facilement

Concernant la constitution d'un dossier de demande de logement social, depuis la circulaire du 20 avril 2023, en cas de violences familiales, le récépissé de dépôt de plaintes peut être remplacé par un document établi par un travailleur social ou une association.

Un rapport parlementaire sur le statut judiciaire des victimes de violence conjugale sera remis au gouvernement et qui vise :

A faire entrer dans le code pénal un nouveau concept pour cibler les violences conjugales :

Celui du « contrôle coercitif » exercés par les conjoints sur les femmes ; comme des petits riens (application de géolocalisation installée sur le smartphone, suspicion immédiate parce que la jeune femme a appliqué du vernis à ongles, ...etc) qui en réalité sont des marqueurs graves, le facteur prédictif du féminicide.

L'emprise décrit la réponse psychique de la victime quand le contrôle coercitif met la focale sur un répertoire de comportement cumulatifs des agresseurs et peut être considéré comme une atteinte aux droits humains fondamentaux des femmes.

A faire évoluer le statut de l'enfant pour le faire passer de »témoin « à « victime » : ce qui lui donnerait des droits comme celui de se constituer partie civile et de pouvoir formuler des demandes- selon la députée Emilie Chandler.

Pour aller plus loin : lire l'article *Le Monde*, 03/05/23.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/05/03/le-controle-coercitif-une-notion-plus-precise-pour-lutter-contre-les-feminicides_6171846_3224.html

DERNIERE MINUTE : l'Abri côtier participera aux journées d'étude , prévues en mai à Brest, et consacrées à : « *Nommer les violences conjugales et leurs mécanismes* »

Participation également au colloque prévu à Angers au mois de juin sur le thème : « *Féminicides : du fait divers au fait social ...Et maintenant* ».

Avis de recherche : si notre engagement vous intéresse, rejoignez-nous !

De nouveaux/nouvelles bénévoles seront les bienvenu-es.